



Municipalité de la Paroisse St Roch de Mékinac
1216 Rue Principale
St-Roch-de-Mékinac, QC. G0X 2E0
Tél.: (819) 646-5635 Fax : (819) 646-5010
Courriel : st-roch@regionmekinac.com
www.strochdemekinac.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE DU 1515 CHEMIN Val-Mékinac , ST-ROCH- DE-MÉKINAC.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu une demande de dérogation mineure relativement aux immeubles mentionnés en titre.

La dérogation demandée pour le 1515 chemin Val-Mékinac vise à autoriser une construction d'un garage qui empiète de 5.4 mètres dans la marge de recul avant de 7.6 mètres, ce qui n'est pas conforme à l'article 7.4 du règlement de zonage en vigueur 2015-07-003.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance du conseil qui sera tenue le 04 novembre 2020, à 13 heures, à huis-clos, à la salle du conseil municipal située au 1216, rue Principale, Saint-Roch-de-Mékinac. Toutes personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande peuvent formuler leurs commentaires d'un des façons suivantes:

- Par écrit à Mme Sylvie Genois et/ou Mme Véronique Baril, du 21 octobre 2020 au 3 novembre 2020, à l'adresse postale Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac, G0X 2E0
- Par courriel à st-roch@regionmekinac.com
- Ou le déposer dans la boîte aux lettres extérieure au bureau municipal.

Donné à Saint-Roch-de-Mékinac, ce 21^e jour d'octobre 2020.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière